

Compte-rendu de la Commission Pédagogique du 12/02/26

Présents : A.D. TERISSE, P. GANDIA, F. PUISSET, S. SIXOU, I. ALGANS, K. ANTRAYGUES, A. TOURETTE, D. CUSSAC, B. SALLERIN, M. RASOTTO, M. VANSTEELANDT, F. BROUILLET, K. REYBIER, C. PASQUIER, N. COMPAGNE, C. RECOCHE-GUEROT, M. WHITE-KONING, C. BON, étudiants ELUS.

Excusés :

C. ARELLANO, C. LABORDE, A. LE NAOUR, , B. LAJOIE, E. JOUANUS, S. SERONIE-VIVIEN, H. AUTHIER.

1. **Point 3RC Officine (M. VANSTEELANDT / F. BROUILLET)** - diaporama joint

Il a été rappelé que les stages devront être réalisés dans 2 officines différentes dont au moins une en zone classée ZIP ou ZAC (Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) et les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) qui constituent des dispositifs de répartition territoriale notamment pour les médecins, la ville de Toulouse étant classée en ZAC.

Concernant l'organisation des stages, aucun jour de congé n'est prévu durant les périodes de cours, tandis que 11 jours de congés sont accordés par stage.

En l'absence de logement proposé par le maître de stage, les étudiants et maître de stage peuvent se rapprocher des élus locaux (ex : la mairie), qui sont susceptibles de proposer des logements destinés aux professionnels médicaux et paramédicaux.

Un appel à candidatures pour la composition de la Commission Pharmaceutique Officinale (CPO) sera lancé dès février 2026. Une liste de critères pour l'ouverture de terrains de stage doit être établie par la CPO, avec une ouverture des postes envisagée pour septembre 2026.

Un questionnaire sera adressé aux étudiants afin de recueillir leur retour sur la première année de mise en place du dispositif.

Il est également envisagé de mettre en place un groupe de travail pour la mise en place des EPOS, en sollicitant les représentants des unités d'enseignement de la filière Officine, ainsi que des pharmaciens officinaux et des enseignants volontaires.

Une réorganisation du calendrier pédagogique est proposée et en cours de réflexion, avec une semaine de cours suivie de quatre semaines de stage, à l'exception de deux semaines de cours prévues en septembre et en mars. Les maîtres de stage ont fait remonter leur appréhension de voir un déséquilibre entre les 2 stages (la période de juillet/août n'intégrant pas de cours, les étudiants seront plus présents sur le 2^{ème} stage que sur le premier). Afin d'équilibrer les 2 stages il a été proposé de laisser les mois de janvier et février sans cours.

La soutenance du DES court sera positionnée en Août (Validation notes Contrôles continus, Portfolio et examens de stage), et la soutenance de thèse devra intervenir au maximum un an après l'obtention du DES. Un fichier Excel recensant les sujets de thèse est mis à disposition.

Les étudiants de 3CC ont fait remonter la difficulté d'enchaîner les cours et les stages. Avec la réforme des cours (moins de connaissance et plus de mise en situation) l'année prochaine devrait être moins lourde. Une réflexion est également engagée concernant la mise en place d'un contrôle continu intégral pour l'ensemble du DES, potentiellement à partir de l'année universitaire 2026-2027. Le caractère dérogatoire du DES permet de mettre en place de nouvelles MCC sans passer devant la CFVU en mai 2026. En revanche, s'agissant d'une création d'un nouveau DES, il faut demander une accréditation. Le dossier de demande d'accréditation de la maquette du DES court devra être soumis avant le 21 mai au plus tard. Par ailleurs, une réflexion devra être menée sur

les unités d'enseignement du parcours de DFA1. Pour l'instant les seuls impacts identifiés sur les enseignements de DFA1 et DFA2 ne concernent que les enseignements de parcours, pas la formation commune.

2. Point 3RC Industrie/Recherche (C. ARELLANO)

La formation est organisée selon un parcours par compétences, structuré en sept domaines comprenant plusieurs sous-domaines.

Le DES ne se substitue pas au diplôme de Dr en pharmacie, autrement dit la thèse est soutenue indépendamment du DES.

La sélection des étudiants aura lieu au mois de mars (1ère sélection mars 2026) afin de permettre un départ en stage en avril. Elle se déroulera devant un comité composé d'au moins deux membres, dont un enseignant-chercheur. L'accès au DES nécessite d'avoir validé un DFA Industrie/Recherche avec une possibilité dérogatoire pour ceux qui souhaiteraient partir dans le domaine de la répartition après un DFA officine.

Le DES prévoit la réalisation d'un stage de 6 mois ou d'une alternance (par ex pour les Masters), avec des terrains de stages ouverts (pas de limitation par un agrément préalable).

Pour attester de sa formation par approche de compétence, l'étudiant devra apporter les preuves des apprentissages critiques qu'il recueillera dans son portfolio. En effet, le suivi de l'acquisition des compétences repose sur l'utilisation d'un portfolio, qui permet d'évaluer la progression des étudiants et dont l'évaluation est assurée par un enseignant-chercheur.

Le parcours Industrie/Recherche mobilise environ vingt enseignants-chercheurs, avec une répartition estimée à deux /trois étudiants par encadrant.

Deux jurys seront organisés chaque année, l'un en octobre et l'autre en février, afin de tenir compte de la situation des étudiants suivant une école de commerce sur une durée de 18 mois.

Le dossier de demande d'accréditation de la maquette du DES devra être soumis avant le 21 mai.

La mise en place de la réforme du DES et de l'approche par compétence amène la question de l'impact de cette réforme sur les enseignements de DFA1 et DFA2, avec une réflexion qui devra être menée sur les prochaines années pour re-évaluer si les enseignements du parcours industrie répondent aux attentes du référentiel national des domaines de compétences.

3. Points divers (S. SIXOU)

Calendrier : il est proposé de faire valider le calendrier, si possible avant le 12 mars, lors de la dernière Commission pédagogique précédant son renouvellement.

En tant que cheffe de service de Biochimie :

- Les enseignants-chercheurs de Biochimie ont exprimé leur étonnement concernant la levée de l'anonymat lors de la correction des copies, dans un contexte de recours étudiants de plus en plus fréquents.
- L'avancement de la session 2 des S3/S5 de DFG est ressenti comme une contrainte organisationnelle importante, notamment car ils assurent la **majeure partie de leur service au premier semestre**, puis doivent ensuite corriger les **nombreuses copies de plusieurs UE sur une période très courte**, qui doit, de fait, inclure la période des vacances et les week-ends.

Après cette période très chargée en enseignement, et qui entraîne généralement un investissement moindre en recherche, **devoir rédiger des sujets pour la session 2**, qui pour certaines UE, imposent en temps de réflexion et de collecte important, est très difficile à concilier. Il est à souligner que les enseignants bi-appartenants du service assurent également des responsabilités et activités hospitalières très prenantes tout au long de l'année. Dernier point à considérer, déjà discuté en commissions, la disponibilité des surveillants est obligatoirement limitée pour les examens qui ont lieu sur une des 2 semaines de vacances scolaires.

- Une réévaluation de cette organisation est prévue en juin.

4. Prochaine Commission Pédagogique

12 Mars 14h00

16 avril 14h00 (pour laisser le temps de la composition de la nouvelle commission suite aux élections du 1^{er} avril)